

est naturellement celui de la communion du prêtre à la messe, ou encore au moment de la communion quand la personne s'avance en croisant les bras sur la poitrine; mais on peut aussi communier spirituellement à tout moment de la journée, autant de fois que l'on veut et en n'importe quel lieu.

Les effets de la communion spirituelle sont identiques à ceux de la communion sacramentelle, sauf leur intensité, qui est moindre.

Sachez toutefois, qu'une communion spirituelle, faite avec ferveur, pourra produire plus de fruit qu'une communion sacramentelle, faite avec tiédeur.

COMMUNION SPIRITUELLE : PRIERE.

Mon Dieu, je crois que tu es réellement présent par le très saint sacrement de l'autel. Je t'aime par-dessus tout et je désire ardemment te recevoir en mon âme ; mais ne pouvant le faire sacramentellement, viens au moins spirituellement en mon cœur... Ô Seigneur, ne permets pas que je me sépare de toi ! (www. christestvivant.fr)

MESSES DOMINICALES - AVRIL 2020

| Dates | Ass. | Jéh. | Fays | Off. | Noll. | Plain. |
|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Sam.04 | messe | | | | | |
| Dim.05 | | | | messe | messe | |
| Sam.11 | | | messe | | | |
| Dim.12 | | | messe | | | |
| Sam.18 | messe | | | | | |
| Dim.19 | | | | messe | | messe |
| Sam.25 | | 19h00 | | | | |
| Dim.26 | | | 11h00 | | 09h15 | |

A propos des messes

A titre privé, les prêtres, qui le souhaitent et en ont la possibilité, pourront célébrer l'eucharistie quotidienne *sine populo* (sans assistance), selon les normes canoniques et liturgiques (cf. PGMR n° 209-231).

Les intentions de messes déjà demandées pourront ainsi être exonérée, en invitant les fidèles à s'y unir, chez eux, dans la prière ; on peut aussi reporter ces intentions de messes à plus tard.

Fait à Namur, le vendredi 13 mars 2020,
+ Pierre Warin, évêque de Namur

UNITE PASTORALE « PALISEUL-SAINT JOSEPH »
Assenois, Fays-les-Veneurs, Jéhonville, Nollevaux, Offagne
*****Carlsbourg, Framont, Opont, Our, Paliseul*****

Site de l'Unité pastorale : uppaliseul.be

N°185–Avril 2020– Année liturgique A

Editeur : Père Stanislas MASLAK, Place Paul Verlaine10, 6880 Jéhonville – Tél. : 061 23 39 57 –GSM : 0498 12 77 32- email : stan.bolet@skynet.be

Abbé Thomas KANIA, Rue Paul Verlaine, 21,6850 Paliseul. Tél. 061 65 56 01 – e-mail tomaszkaniaa@yahoo.fr

Rédaction : BASTIN Fernand, 6880 Rue du Stade 3 bte 4-6880 Bertrix. Tél. : 061 53 38 47 – GSM : 0478 76 94 65-email : bastin.fernand@skynet.be

Cpte : BE33 7510 0021 4046 « Œuvres paroissiales, secteur d'Offagne », 6880-Jéhonville.



ASSENOIS – BLANCHE OREILLE – GLAUMONT

Mercredi 01 avril.



Messe f. Protin-Maissin & M-J Buche ; m.f. Marie Rothon.

Samedi 04. Rameaux et Passion.

Messe pour Elie Javay & dfs Javay-Hubert ; m.f. R. & L. Delvaux & parents.

Mercredi 08.

Messe pour dfs Otjacques-Ansay.

Mercredi 15.

Messe f. Henri & Albert Laveaux & parents.

Samedi 18, Divine Miséricorde.

Messe an. Joseph Toussaint ; an. Robert Tailler, Lucien Noël & Paul Culot.

Mercredi 22, 18h30.

Messe f. Ladislas Guissart-Colot ; m.f. Marie Tassigny.

Mercredi 29, 18h30.

Messe f. Henri & Albert Laveaux & parents.

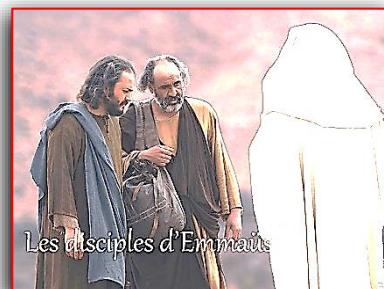
FAYS-LES-VENEURS, LAUNOY

Samedi 11, Vigile pascale.

Messe an. Jean Georges ; vivants et défunts fam. Bastin-Dion ; an. Robert Soroge ; Etienne & Victor Barras ; en l'honneur de Saint-Donat.

Dimanche 26, 11h00, 3^{ème} dimanche de Pâques.

Messe pour les dfs Jacquemin-Brzuska ; an. Claudine Pierre ; dfs Marx-Hubert ; dfs Déom-Delogne ; an. Michel Nizet & dfs de la famille Nizet.



Prions les uns pour les autres, mais aussi avec les autres !

Tous les jours sur KTO :

07h00, la messe avec le pape François

15H30, le chapelet de Lourdes

18h20, la messe quotidienne

Tous les dimanches :

LA UNE, 11h00, « Le jour du Seigneur », la messe

KTO, 15h30, le chapelet de LOURDES

18H00, la messe.

Selon saint Thomas d'Aquin, il y a deux manières de recevoir l'Eucharistie :

- L'une **sacramentelle** par laquelle, on reçoit le sacrement et ses effets (si on est en état de grâce).
- L'autre **spirituelle**, par laquelle on **reçoit l'effet du sacrement qui consiste à être spirituellement uni au Christ**.

La communion spirituelle ou communion du désir, est un acte que vous pouvez poser, ou plutôt un don de Dieu que vous pouvez recevoir :

- Lorsque vous êtes géographiquement éloignés du lieu liturgique, malade, alité.
- Lorsque votre situation matrimoniale ne vous permet pas de consommer physiquement les saintes espèces.

Communier spirituellement, c'est s'unir à Jésus-Christ, présent dans l'Eucharistie, non pas en le recevant sacramentellement, mais par le désir explicite, la foi en l'Eucharistie, la charité, l'amour du Christ. La communion spirituelle ne se réalise qui si l'on a l'ardent désir de recevoir réellement le sacrement et d'être uni au Corps mystique du Christ qui est l'Église (voir la prière en page 8).

Trois dispositions du cœur constituent la communion spirituelle.

1. L'acte de foi à la présence réelle de Jésus-Christ au sacrement de l'autel ;
2. L'acte de désir, dont une forme très recommandable consiste à s'imaginer que l'on s'approche de la sainte table et que l'on reçoit l'hostie de la main du prêtre ;
3. L'acte d'action de grâce, le même que si on avait réellement communie.

Le moment où la communion spirituelle est particulièrement indiquée

2. Jeudi Saint, Vendredi Saint, Veillée pascale et Pâques.

Seules les célébrations avec quelques personnes, en vue de leur diffusion à la radio, à la télévision ou en *streaming* (= *diffusion en temps réel*) pourront avoir lieu. Elles se dérouleront en cercle fermé dans le respect de la distance de sécurité prescrite. En raison des mesures actuelles, le sacrement de réconciliation individuel ne pourra être conféré. Comment célébrer Pâques sans confession, ni communion, ou « faire ses Pâques » cette année ? En faisant ce qui est possible : prier à la maison, seul ou en famille ; lire et méditer les lectures et les prières prévues pour la semaine sainte ; suivre une célébration liturgique à la radio, à la télévision ou en *livestream* (= *diffusion en direct*).

3. Baptêmes et mariages religieux.

Tous les baptêmes et mariages religieux seront reportés jusqu'à ce que ces célébrations soient à nouveau possibles. Les évêques prennent cette décision difficile, tout en partageant la déception de tous ceux qui avaient préparé avec soin et attendaient intensément leur mariage ou le baptême de leur enfant.

4. Confirmations et premières communions.

Les célébrations de la confirmation et de la 1^{ère} communion prévues jusqu'au 19 avril ne pourront malheureusement pas avoir lieu. C'est une décision grave dont nous mesurons pleinement l'impact, pour les enfants et les jeunes concernés, pour leurs familles et pour la paroisse. En ce qui concerne les confirmations et 1^{ères} communions prévues après le 19 avril, il est trop tôt, en ce moment, de prendre des décisions définitives. Les évêques communiqueront, le plus tôt possible et dès que les mesures du gouvernement le permettront, les informations nécessaires.

« *À tout moment, nous rendons grâce à Dieu, au sujet de vous tous, en faisant mémoire de vous dans nos prières. Sans cesse, nous nous souvenons que votre foi est active, que votre charité se donne de la peine, que votre espérance tient bon en notre Seigneur Jésus Christ, en présence de Dieu notre Père (1. Thessaloniciens, 1, 2-3).*

JEHONVILLE, SART, ACREMONT

Mardi 07, 16h30. Messe pour dfs Maury-Prignon.



Jésus est ressuscité.
Ainsi célébrons Pâques.

Dimanche 12 , Pâques.

Messe pour Paul Henry; an. Marie Toussaint; Camille Poncelet, Denise Toussaint, Gilbert Labbé & Jeanne Dion; an. Daniel Chauvaux

Mardi 14, Messe.

Mardi 21, 16h30, Messe.

Samedi 25, 19h00, 3^e dim. de Pâques.

Messe an. pour Alberte & Gilbert Pirot ; Camille Poncelet & Denise Toussaint ; an. Daniel Marx ; an. André Jacques & dfs Jacques-Sabeau.

Mardi 28, 16h30, Messe.

NOLLEVAUX

Dimanche 05, des Rameaux & de la Passion

Messe pour dfs Dumay-Golinveau ; m.f. Vve Hennay-Body.

Samedi 25, 14h00,

Mariage de Déborah Crul & Jean Cavillot.

Dimanche 26, 09h15, 3^{ème} dim. de Pâques.

Messe pour Jean Marchand & famille Marchand-Arnould ; famille Raymond Gillet-Nolleaux.



PLAINEVaux

Dimanche 19, 09h15, 2^{ème} dim. de Pâques : Divine Miséricorde.

Messe an. Ghislain Robert.

OFFAGNE

Jeudi 02. Messe.

Dimanche 05, 2^{ème} dimanche des Rameaux et de la Passion.

Messe pour DFS Poncelet-Maizières ; André Connerotte ; dfs Henry-Villance.

Lundi 06. Messe à une intention particulière.

Jeudi 09, la Cène du Seigneur. Messe.

Lundi 13, Messe.

Jeudi 16, Messe.

Dimanche 19, 2^{ème} dimanche de Pâques : Divine Miséricorde.

Messe pour Léopold Lambin ; Agnès Poncelet & Louis Jacques ; an. Jean Philippe ; Marcel Evrard, Irène Thomas, Jean-Marie Evrard & Père Julien Evrard ; dfs Nemry-Nemery.

Lundi 20, Messe.

Jeudi 23, 18h00. Messe

Lundi 27, 18h00, Messe.

Jeudi 30, 18h00. Messe.



AGENDA : L'AUTRE VIE DU SECTEUR

Nos peines : confions à l'Amour du Père

Nous avons accompagné lors de leur passage vers l'autre rive Maurice Laval d'Offagne.

Visite aux malades, avant midi.

Mercredi 22 avril : Sart, Jéhonville, Acremont, Blancheoreille
Jeudi 23 avril : Offagne.

Vendredi 24 avril : Fays-les-Veneurs & Nollevaux.

Ces enfants du secteur d'Offagne seront confirmés, à Paliseul, le dimanche 17 mai, à 10h30.

- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1. ANDRE Hugo | 7. GIRAUDON Thiméo |
| 2. CHARLIER Maude | 8. MAZAY Simon |
| 3. COLLARD Louise | 9. NOEL Eliot |
| 4. DEHEZ Célestine | 10. NOEL Robin |
| 5. FORGET Alain | 11. SPRIMONT Manon |
| 6. GILLET Aude | 12. STOZ Arthur |

Deux dates sont prévues pour les répétitions à l'église de Paliseul :
 Les samedis 09 et 16 mai de 10h00 à 12h00.

COMMUNICATION DE NOS EVEQUES

La propagation du coronavirus contraint toutes les autorités et institutions publiques de notre pays à une extrême prudence.

L'Eglise veut, elle aussi, endiguer la propagation de ce virus. Les évêques de Belgique ont dès lors décidé de prolonger les suspensions de toutes les célébrations religieuses publiques et ce jusqu'au 19 avril inclus.

Tous les services liturgiques de la semaine sainte (5-12 avril 2020) sont suspendus.

Chaque évêque peut établir une exception pour quelques lieux afin que les fidèles puissent suivre ces services à la radio, à la télévision ou en *livestream* (=*diffusion en direct*). Seuls les collaborateurs nécessaires pour l'enregistrement de la célébration pourront se trouver dans l'église. Ils respecteront, avec soin, les règles de la « distance sociale ».

1. Dimanche des Rameaux.

Bien qu'il n'y ait pas de célébrations publiques, quelques célébrations avec seulement quelques personnes sont prévues, en vue des diffusions à la radio, à la télévision ou en *livestream*. Elles se dérouleront en cercle fermé et dans le respect de la distance de sécurité prescrite. Les rameaux bénits ne seront mis à disposition, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur de l'église. Il y a pour cela une double raison. Une raison liturgique : ces rameaux font partie de la *liturgie* du dimanche des Rameaux. Une raison préventive : éviter tout rassemblement.